

N° 1742687567 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-26-A/87681

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2026, UN **CONCOURS PROFESSIONNEL EXCEPTIONNEL** D'ACCES A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS OPTION COMMERCE	A4	05

LES POSTES A POURVOIR SONT SITUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL.
PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE:

-LES INSPECTEURS DU COMMERCE, JUSTIFIANT D'AU MOINS UN (01) AN D'ANCIENNETE
DANS LES FONCTIONS DE SOUS-DIRECTEUR OU ASSIMILES AU 31 DECEMBRE 2025;

-LES INSPECTEURS DU COMMERCE,JUSTIFIANT D'AU MOINS UN (01) AN D'ANCIENNETE
DANS LES FONCTIONS DE CHEF DE SERVICE OU CHARGE D'ETUDES OU ASSIMILES AU 31
DECEMBRE 2025 ET TITULAIRES DU BREVET DU CYCLE MOYEN SUPERIEUR DE L'ECOLE
NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA) OU D'UNE MAITRISE OBTENUE AVANT LE 28 MARS
2024 OU D'UN DIPLOME DE NIVEAU BAC+5 DANS LE DOMAINE DE LA FINANCE,DE
L'ECONOMIE, DE LA BANQUE,DE L'ASSURANCE OU DU COMMERCE.

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **CINQUANTE-SIX (56) ANS** AU PLUS AU **31
DECEMBRE 2025** ET TOTALISER AU MOINS **CINQ (05)ANS D'ANCIENNETE** DANS LE **GRADE
A3** AU **05 JANVIER 2026** .

LES CANDIDATS NE DOIVENT PAS FAIRE VALOIR LEURS DROITS A LA RETRAITE AVANT
LE **01 JANVIER 2029**.

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION
DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT,
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE
L'ADMINISTRATION, www.fonctionpublique.gouv.ci, DU **LUNDI 16 MARS 2026** AU
JEUDI 30 AVRIL 2026.

A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE
LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG, JPG,
PNG OU PDF:

- L'ACTE DE NOMINATION OU DE TITULARISATION OU DE PROMOTION DU CANDIDAT DANS

LE GRADE A3 ;

- L'ACTE DE NOMINATION DANS LES FONCTIONS DE SOUS-DIRECTEUR OU ASSIMILES, OU DE CHEF DE SERVICE OU CHARGE D'ETUDES, OU ASSIMILES;

- LE DIPLOME REQUIS;

- LE CERTIFICAT DE PREMIERE PRISE DE SERVICE OU LE CERTIFICAT DE PRISE DE SERVICE DANS LE GRADE A3 ;

- LE REÇU ET L'ATTESTATION DE NON-SANCTION DISCIPLINAIRE DE L'ANNEE 2026;

- L'ATTESTATION DE PRESENCE AU POSTE DE L'ANNEE 2026 SIGNEE PAR LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DU CANDIDAT;

- LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS (23.500) F CFA** ET LE KIT NUMERIQUE A **SEPT MILLE CINQ CENTS (7.500) F CFA** SONT PAYABLES EN LIGNE.

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) SE FAIT PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOUSSOUKRO.**

LE CONCOURS PORTE SUR LES EPREUVES SUIVANTES :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENT
MANAGEMENT DES ORGANISATIONS PUBLIQUES	1 H	2
REDACTION ADMINISTRATIVE	1 H	3
SPECIALITE	1 H	3

LA DATE DE COMPOSITION EST COMMUNIQUEE PAR VOIE DE PRESSE ET SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION **www.fonctionpublique.gouv.ci**.

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION **www.fonctionpublique.gouv.ci**.

Références :

- Article 3 et suivants du décret n°2025-120 du 26 février 2025, portant modalités communes d'application de la loi portant statut général de la Fonction Publique;
- Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n°2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;
- Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle.